



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/1 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire,  
rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée communale aura à se prononcer le mois prochain sur le projet de Budget Primitif 2019 établi au vu des dépenses et recettes réalisées en 2018 et des besoins exprimés et recensés.

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen proprement dit du Budget Primitif est précédé, pour les Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'État.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB, de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB, par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Le débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et informe de l'évolution de la situation financière de la Commune.

Les éléments du rapport sont présentés par l'Adjoint aux Finances et donne donc lieu à un débat.

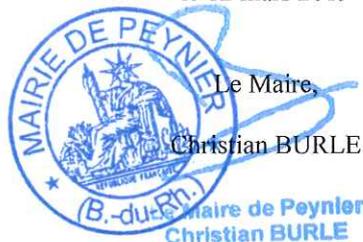
#### **Le Conseil Municipal,**

Après délibération à la majorité des membres présents, 18 voix « Pour », 3 « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE et M. NOZZI).

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

**APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté et joint en annexe de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/2 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 2018-2021

Monsieur le Maire,  
informe l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « contrat enfance et jeunesse » sur la période 2018-2021.

En effet, la Caisse d'allocations familiales participent au financement des activités mises en place sur la commune, à savoir l'accueil des enfants en crèche, les activités périscolaire du matin, du midi et du soir dans les deux écoles, le centre de loisirs du mercredi et des vacances, l'espace jeunes, les séjours. Elle finance aussi le salaire de la coordinatrice Enfance et Jeunesse.

Malgré la baisse généralisée des financements imposée par la Cnaf, le contrat enfance jeunesse de Peynier est financé à la même hauteur que le précédent, avec même une augmentation de presque 3000 euros sur l'ensemble du contrat.

Les actions seront financées à hauteur de 620 792.77 euros sur la durée du contrat, soit 155 198.19 euros par an. En parallèle de cette signature, il convient aussi d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention territoriale globale de service aux familles.

Le Contrat Enfance et jeunesse tel qu'il est aujourd'hui va disparaître au profit de la Convention Territoriale Globale dépassant l'échelon communal, conditionnée à une coopération avec au moins 3 communes, sans discontinuité géographique et garantissant une couverture territoriale d'au moins 25000 habitants.

Le territoire géographique sera à définir lors du lancement de la démarche de l'élaboration de la CTG.

Cette convention intègrera tous les champs d'interventions de la CAF dans un projet transversal de territoire.

A savoir

- L'accès aux droits sociaux
- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- Le soutien à la fonction parentale
- Le logement et le cadre de vie
- L'animation de la vie sociale
- L'accompagnement des situations de vulnérabilité (précarité, isolement, handicap)

L'accord de pré-engagement vise à élaborer une Convention Territoriale Globale au travers d'une démarche projet en partageant une vision globale et transversale du territoire, en déployant les politiques à partir des besoins des habitants et en mesurant l'impact des actions conduites.

En signant cette convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et à mettre en place des instances de décision, de suivi et d'évaluation de la démarche.

Le poste de coordination financé au titre du Contrat enfance et Jeunesse évoluera vers des fonctions de coordination de plusieurs missions transversales et champs d'interventions définis ci-dessus.

La démarche sera mise en œuvre à compter de l'année 2020.

.../...

**Le Conseil Municipal,**

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le nouveau contrat Enfance et Jeunesse négocié avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la période 2018-2021.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat ainsi que l'accord de pré-engagement à l'élaboration d'une convention Territoriale Globale de service aux familles.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

 Le Maire,  
Christian BURLE



**Le Maire de Peynier  
Christian BURLE**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/3 : AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE AVEC IFAC PACA

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'assemblée que la Commune a passé un marché pour 4 ans avec l'IFAC PACA, approuvé par délibération en date du 9 juillet 2018, concernant la direction et l'animation de l'accueil de loisirs 3-11 ans, espace jeunes 12-17 ans, les activités périscolaires, l'aide aux devoirs, et l'organisation de séjours sur la commune de Peynier.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 au marché de prestations de services avec IFAC afin d'y inclure la nouvelle prestation

#### **Modification de l'acte d'engagement :**

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a choisi de privilégier l'organisation du plan Mercredi au détriment des garderies municipales. Aussi, la garderie municipale de Peynier n'existe plus. Afin de maintenir un service de garde aux parents avant et après l'école ainsi que d'être en adéquation avec les critères de la CAF des Bouches-du-Rhône, la municipalité a choisi de créer un accueil périscolaire. Le conseil municipal de Peynier, le 12 décembre 2018, dans le cadre d'une délégation de marché de service public existante, a chargé désormais l'Ifac de la coordination et l'organisation du **périmatin** et du **périsoir** à l'école maternelle Cabaret et à l'école élémentaire Jean Jaurès.

Considérant que le marché signé concernera direction et l'animation de l'accueil de loisirs 3-11 ans, espace jeunes 12-17 ans, les activités périscolaires, l'aide aux devoirs, et l'organisation de séjours sur la commune de Peynier, il est entendu avec la mairie de Peynier que l'Ifac à partir du 7 Janvier 2019 aura en gestion l'actuelle garderie périscolaire du matin et du soir dans les deux écoles.

Le coût total annuel de cette prestation supplémentaire est de 27 311 € correspondant aux postes supplémentaires.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation annuelle, au cours du troisième trimestre de l'année, distincte de la prestation principale du marché initial.

La durée totale du marché reste inchangée.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'avenant au marché de prestation de service avec IFAC PACA relatif à la direction et l'animation de l'accueil de loisirs 3-11 ans, de l'espace jeunes 12-17 ans, des activités périscolaires, de l'aide aux devoirs, et à l'organisation de séjours sur la commune de Peynier dont le montant s'élève à 27 311 €.

**AUTORISE** le Maire à le signer.



Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC IFAC PACA

Monsieur le Maire,  
informe l'assemblée qu'il s'agit de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'agents municipaux auprès d'IFAC. La Commune a passé un marché pour 4 ans avec l'IFAC PACA, approuvé par délibération en date du 9 juillet 2018, concernant la direction et l'animation de l'accueil de loisirs 3-11 ans, espace jeunes 12-17 ans, les activités périscolaires, l'aide aux devoirs, et l'organisation de séjours sur la commune de Peynier. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a choisi de privilégier l'organisation du plan Mercredi au détriment des garderies municipales. Aussi, la garderie municipale de Peynier n'existe plus. Afin de maintenir un service de garde aux parents avant et après l'école ainsi que d'être en adéquation avec les critères de la CAF des Bouches-du-Rhône, la municipalité a choisi de créer un accueil périscolaire. Le conseil municipal de Peynier, le 12 décembre 2018, dans le cadre d'une délégation de marché de service public existante, a chargé désormais l'Ifac de la coordination et l'organisation du **périmatin** et du **périsoir** à l'école maternelle Cabaret et à l'école élémentaire Jean Jaurès.

### **Mise à disposition :**

Pour assurer ce nouveau service, la Mairie de Peynier mettra à disposition d'Ifac des agents municipaux à raison de 1425 heures annuelles. Le coût total annuel de cette mise à disposition est évalué pour l'année 2019 à 27 311 €. Cette mise à disposition fera l'objet d'une refacturation annuelle à Ifac, au cours du troisième trimestre de chaque exercice budgétaire. Le coût de cette mise à disposition pourra faire l'objet d'une actualisation éventuelle en cas d'évolution de la rémunération des agents ou du volume d'heures réel effectué par le personnel concerné.

### **Le Conseil Municipal,**

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel communal avec IFAC PACA conclue dans le cadre de sa nouvelle mission relative à la coordination et l'organisation du **périmatin** et du **périsoir** à l'école maternelle Cabaret et à l'école élémentaire Jean Jaurès.

**AUTORISE** le Maire à la signer.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

  
Le Maire,  
Christian BURLE  
  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/5 : CONVENTION AVEC LE CLUB DES AINES POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX ANCIENS DU VILLAGE

Monsieur le Maire,

Expose à l'assemblée que suite à l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale il peut être offert aux aînés de la commune qui le souhaitent la possibilité de prendre leurs repas au restaurant scolaire. Dans un premier temps, les anciens pourront venir déjeuner un jour par semaine après inscription préalable auprès du Club des Aînés. Les inscriptions ainsi que les paiements seront donc entièrement gérés par l'Association Lei Tres Pigno.

Afin de permettre la refacturation au Club des repas servis aux aînés, il y a lieu de fixer les tarifs correspondant ainsi que de conclure une convention qui déterminera les modalités de fonctionnement de ce nouveau service.

Ainsi, il est proposé de délibérer sur un tarif à 6,50€ le repas pour les résidents peyniérens et un second tarif dit « tarif invité » à 9,50€, si les anciens souhaitent venir déjeuner occasionnellement avec des personnes extérieures au village.

Par ailleurs, afin de simplifier le fonctionnement administratif de ce nouveau service, toute réservation devra avoir lieu minimum 10 jours avant pour permettre aux cuisiniers de commander leurs fournitures en fonction du nombre de convives prévus ce jour-là. Enfin, tout repas réservé et payé ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

**Le Conseil Municipal,**

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention avec le Club Lei Tres Pigno concernant la fourniture de repas aux aînés de la commune et **FIXE** le tarif d'un repas à 6,50 € pour les résidents peyniérens et 9,5 € pour les non-résidents.

**AUTORISE** le Maire à la signer.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,  
Christian BURLE



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/6 : CONVENTION AVEC AMAURY SPORT ORGANISATION POUR L'ACCUEIL D'UNE ETAPE DU PARIS-NICE 2019

Monsieur le Maire,

Exposé à l'assemblée qu'une convention doit être passée avec la Société Amaury Sport Organisation, organisatrice du Paris-Nice, dans le cadre de l'accueil sur notre Commune d'une étape du Paris-Nice 2019, le 15 mars prochain. Une participation financière de 20 000 € HT est demandée sur la base de laquelle la commune va solliciter des aides auprès de la Région, du Département ainsi que de la Métropole AMP.

**Le Conseil Municipal,**

Après délibération à la majorité des membres présents, 19 voix « Pour », 2 « Abstentions » (Mme FERNANDEZ et M. GREFFE).

**APPROUVE** la convention avec Amaury Sport Organisation pour l'accueil d'une étape du Paris-Nice 2019.

**AUTORISE** le Maire à la signer.

**SOLLICITE** auprès du département 13 et de la Métropole une aide exceptionnelle afin de lui permettre de financer cette manifestation sportive.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019  
Le Maire,  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETAPE DU PARIS-NICE 2019

Monsieur le Maire,

expose à l'Assemblée que la Commune de PEYNIER accueille le 15 mars prochain, la 6<sup>e</sup> étape du Paris-Nice 2019 qui conduira les 23 équipes de Peynier à Brignoles.

Après 2010, c'est la seconde fois que la Commune a été choisie par les organisateurs de cette prestigieuse épreuve pour accueillir un départ et c'est avec une grande motivation que l'ensemble des intervenants municipaux et bénévoles s'investissent depuis plusieurs semaines pour contribuer à la réussite de cette manifestation.

Compte tenu des coûts inhérents à l'organisation technique de cet événement (alimentations électriques, sécurité, installation des infrastructures techniques, remise en état du site à l'issue de la manifestation etc...) ainsi que de l'engagement financier demandé à la Commune par le Comité du Paris-Nice dont le montant s'élève à 20 000 € HT, il est proposé de solliciter une aide financière exceptionnelle auprès de la REGION PACA.

### Le Conseil Municipal,

Après délibération à la majorité des membres présents, 19 voix « Pour », 2 « Abstentions » (Mme FERNANDEZ et M. GREFFE).

**DE SOLLICITER** auprès de la REGION PACA une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour aider la commune de Peynier à accueillir la 6<sup>e</sup> étape de la 77<sup>e</sup> édition du PARIS-NICE 2019.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019



Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/8 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire,

expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'attribuer une subvention à plusieurs associations à l'occasion des manifestations suivantes :

- Une subvention au Bridge Club pour l'organisation de son tournoi annuel.
- Une subvention à l'Amical du Vélo Club Aixois pour la participation au Tour Paca Juniors.

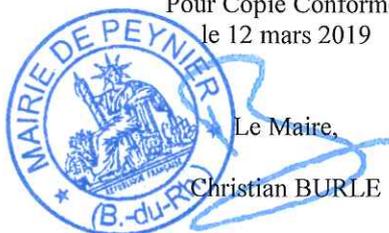
**Le Conseil Municipal,**

à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention au titre de l'année 2019 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
BRIDGE CLUB	800 €
AMICAL VELO CLUB AIXOIS	1 000 €

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019



Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/9 : ACTUALISATION DE L'INDICE DE REFERENCE POUR LES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2017-24 en date du 13 avril 2017, il avait été fixé le montant des indemnités de fonctions des élus locaux allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers titulaires d'une délégation. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut terminal (1027) de la fonction publique prévu par Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. La précédente délibération faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022, la Préfecture ainsi que les services du Trésor Public demande à chaque commune de prendre une nouvelle délibération actualisant cet indice.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24 et R 2123-23,
- Considérant que l'article L2123-23 du CGCT fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,
- Considérant que la Commune de Peynier se situe encore dans la strate des communes de 1000 à 3499 habitants jusqu'aux prochaines élections municipales en ce qui concerne le calcul des indemnités des élus,
- Vu la circulaire préfectorale en date du 19 janvier 2019 relative à l'indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

### DECIDE

Après délibération à l'unanimité des membres présents

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction des élus est égal au total de l'indemnité maximale du maire (43% de l'Indice Brut 1027) et du produit de 16,50 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoint qui est de six.

**ARTICLE 2** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant des indemnités de fonction du maire, des 6 adjoints et des 3 conseillers titulaires d'une délégation, est dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 43% de l'indice brut 1027

1<sup>er</sup> adjoint : 16,50 % de l'indice brut 1027

2<sup>ème</sup> adjoint : 16,50% de l'indice brut 1027

3<sup>ème</sup> adjoint : 16,27% de l'indice brut 1027

4<sup>ème</sup> adjoint : 16,50% de l'indice brut 1027

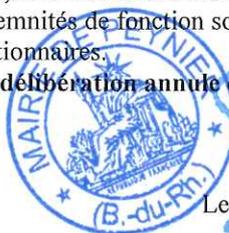
5<sup>ème</sup> adjoint : 7,84 % de l'indice brut 1027

6<sup>ème</sup> adjoint : 7,55% de l'indice brut 1027

Conseillers délégués : 5,95% de l'indice brut 1027

**ARTICLE 3** : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2017-24 du 13 avril 2017.



Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019  
Le Maire, Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE  
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019  
(Après actualisation de l'indice brut de référence)**

*Annexé à la délibération n°2019/9 du 11 mars 2019*

<i>FONCTION</i>	<i>NOM PRENOM</i>	<i>MONTANT MENSUEL BRUT</i>	<i>POURCENTAGE INDICE BRUT 1027</i>
MAIRE	BURLE Christian	1 672,43 €	43,00
1 <sup>er</sup> ADJOINT	MALLET Raymond	641,75 €	16,50
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	MAUNIER André	641,75 €	16,50
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	PECOUL Véronique	632,81 €	16,27
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	GUILIANI Jeanne	641,75 €	16,50
5 <sup>ème</sup> ADJOINT	AUBERT Jean-Luc	304,93 €	7,84
6 <sup>ème</sup> ADJOINT	LUCIANI France	293,65 €	7,55
CONSEILLER DELEGUE	ANGUILLE Benjamin	231,42 €	5,95
CONSEILLER DELEGUE	PHILIPPE Bruno	231,42 €	5,95
CONSEILLER DELEGUE	RAPUZZI Stéphane	231,42 €	5,95



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/10 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 – ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT-ENERGIE

Monsieur le Maire,  
propose à l'Assemblée que la Commune participe, à son modeste niveau, à la protection de l'environnement en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en équipant peu à peu les services techniques de véhicules électriques. Il est envisagé dans un premier temps l'acquisition de deux petits véhicules utilitaires électriques permettant d'assurer les travaux d'entretien de voirie et d'espaces verts sur le village.  
Un devis a été établi dont le montant s'élève à 53 466,25 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser l'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques dont le montant estimatif s'élève à la somme de 53 466,25 € HT.

**SOLLICITE** une subvention auprès du CG 13 au titre du Plan « Climat-Air-Energie-Territorial », au taux de 70%, pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisitions HT	53 466,25 €	Subvention CG 13 70%	37 426,00 €
		Autofinancement commune 30 %	16 040,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 466,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 466,25 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces acquisitions et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019  
Le Maire,  
Christian BURLE  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/11 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 – TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DANS LE CADRE DU FDADL 2019

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que la commune est confrontée à une augmentation importante des enfants scolarisés en Maternelle et ce depuis la rentrée 2018/2019. L'extension de la maternelle devient donc aujourd'hui une priorité face à l'ouverture annoncée de deux classes supplémentaires pour la rentrée prochaine.  
La configuration du bâtiment actuel ne permet pas de réaliser une extension immédiate du bâti existant. Néanmoins, l'école maternelle est en proximité immédiate de la bibliothèque municipale, les deux bâtiments étant séparés uniquement par des espaces verts. Il est donc envisagé de déplacer la bibliothèque afin de récupérer ce bâtiment pour l'englober dans le périmètre de la maternelle actuelle en élargissant par là-même l'espace cour et jeux pour les enfants. L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet a été arrêtée à 698 714 € dont 380 726 € HT ont déjà fait l'objet d'un financement au taux de 60% sur la tranche 2018 du contrat pluriannuel de développement du CD 13. Il est donc proposé de solliciter sur le solde de l'opération une subvention complémentaire au titre du FDADL 2019, également au taux de 60%.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour lancer les travaux d'extension de l'école maternelle dont le montant estimatif de la 2<sup>ème</sup> tranche s'élève à la somme de 317 988 € HT.

**SOLLICITE** une subvention auprès du CG 13 au titre du FDADL 2019, au taux de 60%, pour financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	317 988,00 €	Subvention CD 13 60%	190 793,00 €
		Subvention Métropole 20 %	63 598,00 €
		Autofinancement commune 20 %	63 597,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>317 988,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>317 988,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019  
Le Maire,  
Christian BURLE  
Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 – ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA PROVENCE NUMERIQUE

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que la commune envisage d'acquérir un panneau d'information numérique destiné à être implanté à l'entrée du village afin de pouvoir diffuser aux habitants du village les informations sur la vie municipale. Un devis a été établi qui s'élève à 20 235 € HT. Cette acquisition peut être financée au taux de 60% dans le cadre du dispositif d'aide du Département 13 au titre du développement de la Provence Numérique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour acquérir un écran LED destiné à diffuser les informations municipales dont le montant s'élève 20 235 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide au développement de la Provence Numérique, une subvention au taux de 60% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT	20 235,00 €	Subvention CD 13 60%	12 141,00 €
		Autofinancement commune 40 %	8 094,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 235,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 235,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,  
  
Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/13 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2019 – MISE AUX NORMES ET AMENAGEMENTS DES ECOLES

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que des travaux d'aménagement sont à programmer aux écoles primaire et maternelle tels que le déplacement du portail existant à l'élémentaire afin d'agrandir l'espace cour des enfants, l'amélioration des éclairages des classe au titre des économies d'énergie ou encore la remise aux normes des dispositifs de sécurité. Plusieurs devis ont été établis dont le montant total s'élève à 85 934,53 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux de mise aux normes et aménagements des écoles maternelle et primaire dont le montant s'élève 85 934,53 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2019, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 934,53 €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	26 434,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 934,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 934,53 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,

le 12 mars 2019

Le Maire,

Christian BURLE



Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/14 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2019 – EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE LA GARENNE

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée que des travaux d'aménagement sont à programmer à la salle polyvalente de la Garenne afin de rénover ce bâtiment très fréquenté à l'occasion des différentes manifestations du village ( travaux de menuiseries, électricité, sanitaire...) et pour laquelle est également envisagé une extension afin d'en augmenter la capacité d'accueil. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 89 000 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux d'extension et de rénovation de la salle des fêtes de la Garenne dont le montant s'élève 89 000 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2019, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT	89 000,00 €	Subvention CD 13	59 500,00 €
(montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)		70%	
		Autofinancement commune 30 %	29 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 000,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/15 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2019 – AMENAGEMENT D'UNE CUISINE AU FOYER DES AINES

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée qu'afin de répondre à la demande des aînés de la commune qui souhaitent pouvoir prendre leur repas un restaurant municipal, des travaux doivent être envisagés afin d'adapter la cuisine existante au Club des Aînés aux normes HACCP en vigueur. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 85 709,15 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux d'aménagement de la cuisine au foyer des aînés dont le montant s'élève 85 709,15 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2019, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	85 709,15 €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	26 209,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 709,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 709,15 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019



Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

## Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date d'affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

### N°2019/16 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2019 – AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DES ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre l'action engagée par la commune depuis plusieurs années et visant à moderniser les éclairages publics existants sur différents secteurs du village en privilégiant le passage au LED afin d'œuvrer en faveur des économies d'énergie. Plusieurs rues sont encore à réaliser (rues centre-ville et les Michels). Il est également envisagé la mise en place d'éclairage solaire afin de sécuriser certains secteurs du village non raccordés au réseau d'éclairage public. Des devis ont été établis dont le montant total s'élève à 91 314,00 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux d'amélioration de l'éclairage public au titre des économies d'énergie dont le montant s'élève 91 314 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2019, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT	91 314,00 €	Subvention CD 13	59 500,00 €
(montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)		70%	
		Autofinancement commune 30 %	31 814,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 314,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 314,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 11 mars 2019

Afférents au Conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21  
Date affichage : 6 mars 2019  
Date de convocation : 6 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Francine PACCUTO, excusée, ayant donné pouvoir à A.MAUNIER ; Mme MERY et M. ROSSI, excusés, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

## N°2019/17 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2019 – RENOVATION DES ACCES IMPASSE SOSSI ET LES MICHELS

Monsieur le Maire,  
informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation des accès de l'impasse Sossi ainsi que des abords du parking au cœur du hameau des Michels. Un devis a été établi dont le montant total s'élève à 90 800 € HT. Ces travaux peuvent être financés au taux de 70% par le Département 13, dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après délibération à l'unanimité des membres présents,

**EST D'ACCORD** pour réaliser des travaux de rénovation des accès de l'impasse Sossi et du parking du hameau des Michels dont le montant s'élève 90 800 € HT.

**SOLLICITE** auprès du CG 13 au titre du dispositif d'aide pour les travaux de proximité 2019, une subvention au taux de 70% afin de financer cette opération.

**PRECISE** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT (montant subventionnable plafonnée à 85 000€ HT)	90 800,00 €	Subvention CD 13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	31 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 800,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux et à l'obtention de cette aide.

Pour Copie Conforme,  
le 12 mars 2019

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier  
Christian BURLE